

7A2

Envoyé en préfecture le 26/12/2025  
Reçu en préfecture le 26/12/2025  
Publié le  
ID : 022-212200547-20251218-ANX6\_7-DE



# PLAN LOCAL D'URBANISME

## LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Révision générale arrêtée le :	18/12/2025
Révision générale approuvée le :	

Conforme aux lois portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2), ALUR, ELAN, Climat & Résilience et Zéro Artificialisation Nette



Envoyé en préfecture le 26/12/2025  
Reçu en préfecture le 26/12/2025  
Publié le  
ID : 022-212200547-20251218-ANX6\_7-DE

## SERVITUDES AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL

05 JAN 2026

### AC1 – Monuments historiques

Les SUP AC1 - protection des monuments historiques sont gérées par l'UDAP.

- Dolmen avec cairn, inscription MH le 11/03/1980,
- Viaduc de Caroual, inscription MH le 03/03/2014,
- Château de Bienassis, classement MH 25/04/2013.

### AC2 - Sites classés

Les SUP AC2 - protection des sites classés sont gérées par la DREAL et l'UDAP.

- Falaise de la Roche Jaune, classement du 02/04/1952,
- Cap d'Erquy, ses abords et DPM attenant, classement du 16/10/1978.

### AC4 – Sites patrimoniaux remarquables

Les SUP AC4 - protection du patrimoine architectural, urbain et paysager sont gérées par l'UDAP.

- SPR d'Erquy (ex-AVAP), approuvée le 05/07/2016.

### EL9 - Servitudes de passage des piétons le long du littoral

Les SUP EL9 - servitudes de passage des piétons le long du littoral sont gérées par la DDTM.

- Erquy, approuvée le 21/07/1982.

### I4 – Protection des lignes électriques

Les SUP I4 – protection des lignes électriques sont gérées par RTE.

- Ligne 225 kV souterraine Erquy (parc éolien marin) – Hénansal,
- Ligne 225 kV souterraine Erquy (parc éolien marin) – Hénansal,
- Ligne 63 kV aérienne Erquy – Hénansal,
- Ligne 63 kV aérienne Erquy - Saint-Lormel.

### INT1 – Protection des cimetières

Les SUP INT1 - servitudes relatives à la protection des cimetières sont gérées par la commune.

- Cimetière rue Castelnau.

## PM1 – Plans de prévention des risques naturels

Les SUP P1 - plan de prévention des risques naturels sont gérées par la DDTM.

- Plan de prévention des risques d'inondation et de submersion marine (PPRi-sm) d'Erquy et Pléneuf-Val-André, approuvé le 16/04/2025.

## PT1 - Centres de réception radio électrique contre perturbations

Les SUP PT1 - protection des centres de réception radio- électriques contre les perturbations électromagnétiques sont gérées par diverses structures.

- Centre radio- électrique d'Erquy - la Ville Josselin, protection par décret du 28/04/2023  
Service gestionnaire : SGAMI Ouest - zone de défense ouest – Rennes.

## PT2 - radio électrique émissions - centre d'émissions et réceptions contre obstacle

Les SUP PT2 - protection des centres radioélectriques sont gérées par diverses structures.

- liaison Erquy - la Ville Josselin / Dinan le clos Gastel, protection par décret du 28/04/2023,
- liaison Erquy - la Ville Josselin / Saint Méloir des Ondes - la Croix de bois, protection par décret du 28/04/2023,
- liaison Saint-Brieuc - rue de la gare / Erquy - la Ville Josselin, protection par décret du 28/04/2023,  
Service gestionnaire : SGAMI Ouest - zone de défense ouest – Rennes.

## T7 - zone de dégagement

Les SUP T7 - servitudes à l'extérieur des zones de dégagement sont gérées par DSAC/O.

- zone de dégagement de Bretagne (non cartographiée au plan).